

<p>Date de convocation : 28/11/2024</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
---	---

Le quatre décembre deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (18).

Excusés : Florian CHAUDIER (pouvoir à Dimitri CLOT), Colette MORIN, (pouvoir à Pascale MERLE), Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET) (3).

Absents : Nelly BEAULAIGUE, Thierry SABOT (2).

Monsieur Jean Paul GRANGE a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Tarifs locations des salles et du matériel.

DCM 20241204-13

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM20230526-1 modifiée par la délibération DCM 20240729-10 relatives aux tarifs de locations des salles et du matériel.

Il informe des changements principaux suivants :

Pôle associatif :

Duniérois : 150 €

Classe – quartier : 150 €

Extérieur : 300 €

Mutualité :

Classe – quartier : 150 €

Pétanquodrome :

Gratuit sauf si une entreprise privée organise un stage payant : 250 € le 1^{er} jour et 125 € les suivants

Boulodrome :

AE - Préfecture
Entreprise : 250 €

043-214300871-20241204-DCM20241204-13-DE
Reçu le 23/12/2024 Association : 50 € au-delà de la 5^{ème} gratuité

Apéritif après mariage : 50 € au pôle associatif ou dans les salles annexes

Enterrement : prêt salle gratuit si bar fermé et si impossibilité d'ouverture

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le tableau fixant les tarifs des salles et du matériel annexé ;
- Dit que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre : Patricia SOUCHON)

- Fixe la caution à 500 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX

Le Secrétaire de séance,
Jean Paul GRANGE

AR Prefecture

043-214300873-20241204-DCM20241204_13-DE
Reçu le 23/12/2024